

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2024

7 juin 2024

## PROTÉGER LE MODÈLE D'ASSURANCE CHÔMAGE ET SOUTENIR L'EMPLOI DES SÉNIORS - (N° 2733)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

Nº 29

présenté par  
M. Viry

## ARTICLE 4

après les mots :

« Après avoir analysé les causes entravant le maintien dans l'emploi de ces salariés, »

Ajouter les mots :

« le plan d'action définit des actions visant à développer et valoriser leurs compétences, prévoit des mesures d'aménagement des fins de carrière et d'amélioration de leurs conditions de travail et détermine des objectifs de recrutement des seniors. »

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de clarifier ce 5ème alinéa en précisant les caractéristiques des actions dudit plan d'action.